



## Communiqué pour les médias

12 septembre 2012

### **Lex Weber : avalanche de recours**

**(IVS).- L'association Helvetia Nostra par Maître Pierre Chiffelle, avocat à Vevey, a déposé jusqu'à ce jour 234 requêtes d'effet suspensif suivies, pour l'instant dans 83 cas d'un recours sur le fond. Le Conseil d'Etat a d'ores et déjà statué sur 75 dossiers. Les cas se répartissent sur l'ensemble du canton.**

Les procédures concernent les trois régions constitutionnelles ; 33 touchent le Haut-Valais, 113 le Valais central et 88 le Bas-Valais. 41 requêtes visent les autorisations de construire délivrées par la commune de Bagnes, 39 celles délivrées par la commune d'Anniviers et 23 celles délivrées par la commune de Nendaz.

Grâce à la mise en place d'une organisation efficace, le Conseil d'Etat a d'ores et déjà statué sur 75 dossiers. Il a dénié à Helvetia Nostra la qualité pour agir, déclaré irrecevables les recours et confirmé les décisions communales.

Par écriture du 30 août dernier, Helvetia Nostra a recouru devant le Tribunal cantonal contre la première décision rendue par l'Exécutif cantonal le 29 juin 2012.

#### ***Note aux rédactions***

***Pour plus de renseignements, veuillez contacter :  
Maurice Tornay, conseiller d'Etat – 027 606 50 05***

